



Association
des professionnels
de l'édition musicale

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 27 mai 2024

Dépôt d'un projet de loi sur la découvrabilité des contenus culturels : l'APEM se réjouit de l'initiative et entend participer aux consultations

QUÉBEC- Ce lundi, le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mathieu Lacombe, a annoncé la tenue de consultations préalables au dépôt d'un projet de loi sur la découvrabilité des contenus culturels québécois en ligne. L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) se réjouit de cette initiative qui exprime une volonté d'agir face à un enjeu de taille.

“Les données de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec nous disent que la part de marché de la musique québécoise au Québec oscille autour de 8%, ce qui est famélique. Dans ce contexte, il faut actionner tous les leviers pour favoriser la mise en valeur de la musique québécoise et francophone. Cette initiative est bienvenue et nous avons l'intention de participer aux consultations annoncées par le ministre” affirme le directeur général de l'APEM, Jérôme Payette.

L'élaboration d'un projet de loi correspond à une des recommandations formulées dans le Rapport du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels publié en janvier 2024. La recommandation 21 du comité suggère qu'un texte de loi est nécessaire afin de “garantir le droit fondamental des Québécois à l'accès et à la découvrabilité des contenus culturels d'expression originale de langue française dans l'environnement numérique”.

-30 -

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, jpayette@apem.ca